

## Assemblée générale de l'ERAC du 6 juillet 2022

### Présents :

**Membres permanents :** C. Baroin, S. Bataille-Brennetot, L. Benoit à la Guillaume, S. Bernard, A. Besnault, P. Brunet, F. Cabaret, B. Douglas, V. Douglas, E. Faye, C. Filippi-Deswelle, Y. Gardes, S. Gondouin, L. Goudet, C. Hamel, M.-J. Hanaï, S. Hancil, A. Hourcade, L. Jankovic, C. Le Gras, O. Louiset, M. Martinez, O. Monthéard, J. Mullen, A.-C. Sanz-Gavillon, M. Schonbuch, J. Thrasher-Chenot, J. Underhill, F. Varenne, J. Vicente Lozano, K. Winkelvoss,

**Membres associés :** P. Attali, L. Bazinek

**Personnels BIATSS :** L. Linant-Deveaux, B. Roux

**Doctorants et docteurs :** G. Abiven, F. Beauvallet, C. Castro-Arias, A.-J. Debare, F. Margiotta, L. Profeti, O. Sandoval Cuervo, E. Utria

**Représentés par procuration :** A. Vial-Logeay pour C. Baroin, C. Lounissi pour S. Bataille-Brennetot, N. Depraz pour L. Benoit à la Guillaume, A.-F. Gillard-Estrada pour A. Besnault, L. Cacheiro Quintas pour A.-C. Sanz-Gavillon, M.-L. Copete pour J. Vincente Lozano, Y. El Alaoui pour M.-J. Hanaï, C. Gheeraert-Graffeuille pour K. Winkelvoss, N. Rialland pour C. Hamel, J. Rabasso pour J. Underhill, Y. Lucas pour J. Thrasher-Chenot, M. Lucciano pour B. Roux

**Excusés :** C. Fouache, I. Gassino, A. Lauzanne, C. Marion-Andrès, I. Naji, M. Olmos, A.-I. Ribera, A. Sax, C. Starzecki, G. Vagenheim, L. Volna

L'assemblée générale commence à 10h30

### 1. Informations de la direction (Contrats doctoraux, IRIHS, campagne d'emplois)

La campagne pour les contrats doctoraux est achevée. Cette année, il y avait 5 contrats pour Rouen et 4 pour Caen, 11 candidatures à Rouen et 11 à Caen. Après la réunion d'admissibilité, 9 dossiers ont été auditionnés à Rouen et 9 à Caen, dont les 2 candidatures de l'ERAC. Il faut veiller à remplir soigneusement les dossiers (il y a eu une invalidation pour dossier incomplet) et préparer soigneusement l'oral. L'un des deux candidats de l'ERAC a eu un contrat, M. Vallery, sous la direction de N. Depraz. Le résultat est satisfaisant, même s'il faut rappeler que d'autres laboratoires obtiennent 2 contrats et que c'est l'objectif que nous nous sommes fixés pour les cinq prochaines années (2 contrats par an).

La direction de l'ED a lancé un appel à candidatures pour remplacer M. Biard à la direction adjointe de l'ED pour le site de Rouen. L'élection aura lieu en septembre.

Le CG de l'IRIHS a eu lieu le 5 juillet. Le projet de l'IRIHS a été présenté. La nouvelle direction de l'institut sera élue cet automne. Il est question de transformer l'IRIHS en MRSH à terme, à condition que l'IRIHS développe une spécificité qui pourrait justifier une labellisation. Par ailleurs, le président de l'université a annoncé que le tour de table pour la rénovation de la bibliothèque des lettres vient d'être achevé, ce qui présage des travaux d'ici 5 ans environ.

Le CAC a confirmé les résultats de la campagne d'emplois : pour 2023, l'ERAC obtient 1 MCF de civilisation latino-américaine (département d'études romanes), 1 MCF de philosophie moderne, 1 PRAG anglais LEA et 1 PRAG anglais LCE. Le reste de l'UFR obtient

5 postes d'EC et 1 BIATSS labo. En 2024, si les arbitrages de la présidence sont confirmés, l'ERAC devrait obtenir 1 PR anglais LEA, 1 PR de littérature et culture allemande, 1 PRAG d'allemand LEA et 1 PRAG de gestion LEA. Par ailleurs, l'ERAC devrait avoir 1 MCF de didactique de l'anglais à l'INSPE en 2024. Il reste des interrogations concernant les autres demandes (le PR de philosophie et 1 poste de MCF espagnol LEA notamment), ainsi que des incertitudes liées aux demandes nouvelles qui ne manqueront pas d'émerger au printemps 2023. Des demandes d'ATER et d'ATEN supplémentaires pour l'UFR LSH pour la rentrée 2022 sont en cours d'arbitrage avec l'équipe présidentielle.

## 2. Bilan financier et perspectives

L. Linant-Deveaux fait le bilan. Environ 67 568 euros sont engagés sur un budget de 122600 euros. Il reste donc de l'argent. La direction de l'ERAC et l'assemblée générale remercient L. Linant-Deveaux pour le travail accompli. L'ERAC poursuit sa politique de soutien aux missions et aux publications, d'équipement (ordinateurs) et d'achat de livres pour les doctorants. Les dépassements pour les missions sont autorisés au cas par cas. Il faudra revoir les forfaits en décembre pour 2023 en fonction de l'inflation.

Il faudra également observer strictement les règles en vigueur, respecter les délais (15 jours pour les missions en France, un mois pour les missions à l'étranger), ne jamais demander de remboursements et en cas de doute écrire au secrétariat pour connaître la marche à suivre.

## 3. Règlement intérieur de l'ERAC

L'université a engagé une révision générale des statuts et règlements intérieurs des unités de recherche.

Le nouveau texte est beaucoup plus long et détaillé que l'actuel car l'université cherche à parer à toute éventualité et à se couvrir sur le plan juridique (conflits au sein des laboratoires, accidents du travail, etc.)

Nous avons essayé de compliquer le moins possible la vie du laboratoire (pas de conseil scientifique en plus du conseil, pas de quorum, règles de représentation au sein du conseil adaptées aux réalités du laboratoire). Les rôles de l'AG et du conseil restent les mêmes : l'AG élit la direction et le conseil, le conseil vote sur les missions, les finances et les postes.

Les principaux changements sont :

L'élection pour 5 ans (durée du contrat) de la direction et l'alignement du mandat sur le contrat. L'élection d'un porteur de projet en fin de contrat qui aura vocation à devenir directeur au début du contrat suivant.

La composition du conseil, qui devra comporter des membres nommés et représenter l'ensemble des membres de l'ERAC, y compris les associés et les temporaires. Les 4 responsables d'axes seront membres (avec un titulaire et un suppléant en cas de binôme) et il y aura 1 membre associé ou temporaire (par exemple 1 émérite)

La direction de l'unité devra publier un relevé de décision après chaque réunion du conseil.

La seconde partie du texte détaille le règlement intérieur : utilisation des locaux, règles de sécurité, publications, congés, etc. Il reprend la législation en vigueur. Certaines des dispositions renvoient à l'IRIHS, car les personnels BIATSS sont mutualisés.

Les annexes détaillent la composition actuelle du conseil et la liste des membres de l'unité.

Le règlement sera soumis au CAC cet automne. Le nouveau conseil sera élu en décembre prochain et la nouvelle direction en juillet 2023, au terme du mandat de 4 ans entamé en juillet 2019.

Le règlement intérieur est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité moins une abstention.

#### 4. Guide des doctorants

Conformément aux préconisations de l'HCERES, l'ERAC va éditer un guide des doctorants, qui rassemblera certaines informations. Ce guide, rédigé par B. Roux, sera complété au mois de septembre avec les activités du laboratoire ouvertes aux doctorants (réunions, séminaires d'axe). Il faudra y associer les doctorants, en premier lieu les élus au conseil, afin qu'ils s'approprient ce document. <http://eriac.univ-rouen.fr/guide-du-doctorat-eriac/> (code eriac)

#### 5. Activités scientifiques

L'activité scientifique a repris à un rythme soutenu.

De janvier à juin 2022, 4 colloques ont été organisés à Rouen et deux co-organisés à Cologne et Paris. 5 Journées d'étude ont eu lieu à Rouen et 1 a été co-organisée à la Sorbonne. Le festival Les Dionysies ont eu lieu à Paris. La première édition de l'école d'été "L'antiquité et ses réceptions" a eu lieu à Rome et à Tivoli. Les derniers pavés de mémoire ont été posés à Rouen. Cet été, deux colloques sont co-organisés avec Cerisy.

Une dizaine de colloques/JE sont prévus à Rouen entre l'automne 2022 et 2024, ainsi que des collaborations avec la Maison Heinrich Heine à Paris, la Sorbonne, le Collège d'Espagne et le Musée des Beaux-Arts de Rouen (18 manifestations au total).

Depuis janvier 2022, deux ouvrages collectifs sont parus.

A paraître : deux monographies chez Fink et Königshausen & Neumann et une chez Oxford University Press, une traduction au Seuil, une édition bilingue aux PURH, des ouvrages collectifs chez Hermann, Féditions, Bloomsbury Academic, deux ouvrages et une édition critique chez Codex.

6 soutenances de thèse sont programmées d'ici la fin de l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

L'assemblée générale a été suivie d'un pot en l'honneur d'Odette Louiset et Emmanuel Faye.